

République Française



DECISION n° DP-2022-027
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE BAIL POUR UN LOCAL
SITUÉ COURS LIBERTÉ À BRIGNOLES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président ; autorisant le Président à décider de la conclusion, de la révision et résiliation du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite louer un local situé Cours liberté à Brignoles à la société VAD Aménagement Développement afin de permettre d'accueillir les activités d'arts plastiques du Conservatoire intercommunal de la Provence Verte ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de la convention de bail conclue avec la société VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (83000 TOULON) à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 9 ans, pour un montant annuel de 13 500 € hors taxe et hors charge.

Article 2 : de dire que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 18/08/2022



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND